

BERRIV
Société Civile
Au capital de 100 euros
Siège social : 40 Rue du Commandant Verrier
41100 VENDOME
RCS BLOIS 849.453.014

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur **Dimitri BERTIN**, né le 18/04/1986 à VENDOME (41), demeurant 40 Rue du Commandant Verrier à VENDOME 41100,

Ci-après dénommée aux présentes sous le vocable le « **CEDANT** ».

D'UNE PART

ET

La société dénommée **AGDM CONSEILS**, société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 €, dont le siège est à VENDOME (41), 40 Rue du Commandant Verrier, identifiée au SIREN sous le numéro 892.804.501 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS,

Représentée par Monsieur Dimitri BERTIN en qualité de Gérant,

Ci-après dénommée aux présentes sous le vocable le « **CESSIONNAIRE** ».

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIIT :

Le CEDANT déclare :

- Que les parts cédées lui appartiennent en pleine propriété,
- Que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- Que la société **BERRIV** n'est pas en cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficultés, de redressement ou de liquidation judiciaire.



Le CEDANT et le CESSIONNAIRE déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- Qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- Et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Préalablement à la CESSION DE PARTS SOCIALES faisant l'objet des présentes, les parties ont exposé ce qui suit :

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du **19/01/2019**, il a été constitué une société civile « **BERRIV** ».

Les caractéristiques actuelles de la Société **BERRIV** sont les suivantes :

Forme : Société civile

Durée : 99 ans

Objet :

- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général.
- La gestion, l'administration de toute filiale.
- La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.
- Le prêt d'argent à des associés, l'octroi de garantie, nantissement, hypothèque ou autre gage au profit des associés.
- La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement :
- de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
- de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.
- Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Capital :

Le capital social est fixé à la somme de **MILLE DEUX CENT EUROS (1.200 €)** divisé en **100** Parts de **12 €** chacune, réparties comme suit :



- Monsieur **Dimitri BERTIN** à concurrence de cinquante parts,..... 50 parts numérotées de 1 à 50,
- Madame **Mélanie RIVIERE** à concurrence de cinquante parts, 50 parts numérotées de 51 à 100,

La Gérance est assurée par :

- Madame Mélanie RIVIERE
- Monsieur Dimitri BERTIN.
-

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, Le CEDANT cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au CESSIONNAIRE qui accepte, **15** parts sociales numérotées de **36 à 50** lui appartenant dans la Société Civile « **BERRIV**».

PROPRIETE JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE devient l'unique propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le CESSIONNAIRE aura seul droit aux produits desdits titres sociaux qui seront mis en distribution à compter de ce jour.

AGREMENT

En application Du **Titre III – PARTS SOCIALES - Article 3** des statuts de la Société, la présente cession a été soumise à l'agrément des associés.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **SIX MILLE EUROS (6 000 €)** pour les **15** parts sociales, soit **QUATRE CENT EUROS (400 €) par part**.

Le CESSIONNAIRE a payé à l'instant même au CEDANT, qui le reconnaît et lui en donne valable et quittance définitive.

ABSENCE DE GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF

De convention expresse entre les parties, la présente cession n'est assortie d'aucune garantie d'actif et passif.

ABSENCE DE CREANCE DU CEDANT CONTRE LA SOCIETE

Il n'existe pas à ce jour de compte courant au nom du CEDANT.



ENREGISTREMENT

Le 2° du I de l'article 726 CGI assujettit au droit d'enregistrement de 5% les cessions de participations dans les personnes morales à prépondérance immobilière.

PLUS-VALUES

Le CEDANT s'engage à acquitter son impôt de plus-value sur la cession.

FRAIS

Les frais, droits conséquence des présentes seront supportés par le CESSIONNAIRE qui s'oblige à leur paiement.

FORMALITES DE PUBLICITE – POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues à l'article 1690 du Code Civil, à la diligence du CESSIONNAIRE à qui tous pouvoirs sont donnés à cet effet.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à VENDOME

Le 27/03/2026

En cinq exemplaires

Monsieur Dimitri BERTIN



La SARL AGDM CONSEILS

Représentée Par **M. Dimitri BERTIN**



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

BLOIS 1

Le 07/04/2026 Dossier 2026 00008705, référence 4104P01 2026 A 00482

Enregistrement : 300 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Trois cents Euros

Montant reçu : Trois cents Euros